



## Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le 31 mai 2023

---

Le 17 avril 2023

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** qu'une assemblée générale annuelle et extraordinaire (l'« **assemblée** ») des porteurs (les « **actionnaires** ») d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd. (« **Tidewater** » ou la « **Société** ») se tiendra au Livingston Place Conference Centre, 222 3<sup>rd</sup> Avenue S.W., Calgary (Alberta) T2P 0B4, le mercredi 31 mai 2023 à 14 h 30 (heure de Calgary), aux fins suivantes :

1. recevoir et examiner les états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. fixer à sept le nombre d'administrateurs pour l'exercice à venir;
3. élire les administrateurs pour l'exercice à venir, tel qu'il est décrit dans la circulaire d'information de la direction (la « **circulaire** ») ci-jointe;
4. nommer Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur de la Société pour l'exercice à venir et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
5. approuver les modifications au régime d'options d'achat d'actions de la Société, tel qu'il est indiqué dans le régime d'options d'achat d'actions modifié et mis à jour (le « **régime** ») joint à l'annexe D de la circulaire, ainsi que les options d'achat d'actions non attribuées dans le cadre du régime, tel qu'il est décrit dans la circulaire;
6. approuver, par une résolution consultative non exécutoire, l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction, tel qu'il est décrit dans la circulaire;
7. traiter toute nouvelle question ou toute autre question dont pourrait être valablement saisie l'assemblée ou toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Les renseignements sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée sont présentés en détail dans la circulaire, qui fait partie intégrante du présent avis.

Afin de permettre aux actionnaires et aux fondés de pouvoir d'écouter l'assemblée en temps réel, sans y être présents, il sera possible d'accéder à une conférence téléphonique de l'assemblée de la façon suivante :

- Sans frais de l'Amérique du Nord : 1-888-664-6392
- Appels locaux et internationaux : 416-764-8659
- Webdiffusion en mode audio : <https://app.webinar.net/J6Z7RVPyeIP>

**Les actionnaires ne pourront pas voter à la conférence téléphonique.** Les actionnaires y participant pourront néanmoins poser des questions pendant la période de questions et réponses qui suivra la fin des discussions officielles sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée.

Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 11 mai 2023 auront le droit de voter à l'assemblée, sauf s'ils ont cédé des actions ordinaires après cette date et que l'actionnaire cessionnaire

établit, au plus tard 10 jours avant l'assemblée, qu'il est propriétaire des actions ordinaires et exige que son nom soit inscrit sur la liste des actionnaires ayant le droit de voter à l'assemblée à l'égard de telles actions ordinaires cédées.

**Bien que les actionnaires inscrits aient le droit d'assister à l'assemblée en personne, nous recommandons vivement à tous les actionnaires de voter par procuration et nous demandons, par conséquent, que tous les actionnaires inscrits remplissent, datent et signent le formulaire de procuration ci-joint et qu'ils le retournent, dans l'enveloppe prévue à cette fin, à l'agent des transferts de la Société, Compagnie Trust TSX, en remettant la procuration des façons suivantes : (i) par courrier à l'adresse 100 Adelaide Street West, bureau 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1; (ii) par télécopieur au numéro 416-595-9593; ou (iii) par Internet, à l'adresse [www.voteproxyonline.com](http://www.voteproxyonline.com), afin qu'elle soit reçue au plus tard à 14 h 30 (heure de Calgary) le lundi 29 mai 2023 (ou au moins 48 heures avant le début de toute reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report de celle-ci).**

**Si vous détenez vos actions ordinaires dans un compte de courtage, vous êtes un actionnaire non inscrit ou un actionnaire véritable. Les actionnaires véritables qui détiennent leurs actions ordinaires par l'entremise d'une banque, d'un courtier ou d'un autre intermédiaire financier devraient, pour exercer leurs droits de vote, suivre attentivement les instructions qui figurent sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote qui leur a été fourni par leur intermédiaire.**

La Société accorde une grande importance à votre participation à titre d'actionnaire. Vous êtes prié d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires sur les questions soumises à l'assemblée par procuration.

**PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

« Thomas Dea »

Thomas Dea

Président du conseil d'administration